

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 80 (2018)
Heft: 9

Rubrik: Prudence si vous achetez un tracteur

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Prudence si vous achetez un tracteur !

Selon le règlement européen «UE 176/2013», depuis le 1^{er} janvier, seuls les tracteurs avec frein à double circuit peuvent être mis en circulation. Mais jusqu'à fin 2020, un frein hydraulique simple peut lui être ajouté.

Roman Engeler

Le règlement européen «UE 167/2013» stipule que seuls les tracteurs avec système de freinage à double circuit peuvent encore être mis en circulation depuis le 1^{er} janvier de cette année. Cette obligation est diversement appliquée par les constructeurs et les importateurs.

Un double circuit pneumatique plus un circuit hydraulique simple

Dans l'Union européenne – en Suisse, le cas n'est pas encore définitivement réglé – le montage d'une prise de frein hydraulique à un circuit, en plus d'un système de freinage à double circuit, est encore autorisé jusqu'à fin 2020 sur les tracteurs. De la sorte, on peut leur atteler aussi bien les remorques à frein

pneumatique à double circuit que celles, plus anciennes, à frein hydraulique à simple circuit. Sans restrictions et en assurant un freinage adéquat du train routier.

Frein hydraulique à double circuit et vanne de commutation

On trouve aujourd'hui des systèmes de freins hydrauliques à double circuit « intelligents » équipés d'une vanne de commutation qui détecte si une remorque est dotée d'un frein hydraulique à double circuit (branchement à deux flexibles) ou d'un à circuit simple (un flexible); elle commute le fonctionnement de l'alimentation en conséquence, pour que l'attelage freine sans danger.

Frein hydraulique à double circuit avec valeurs de freinage UE

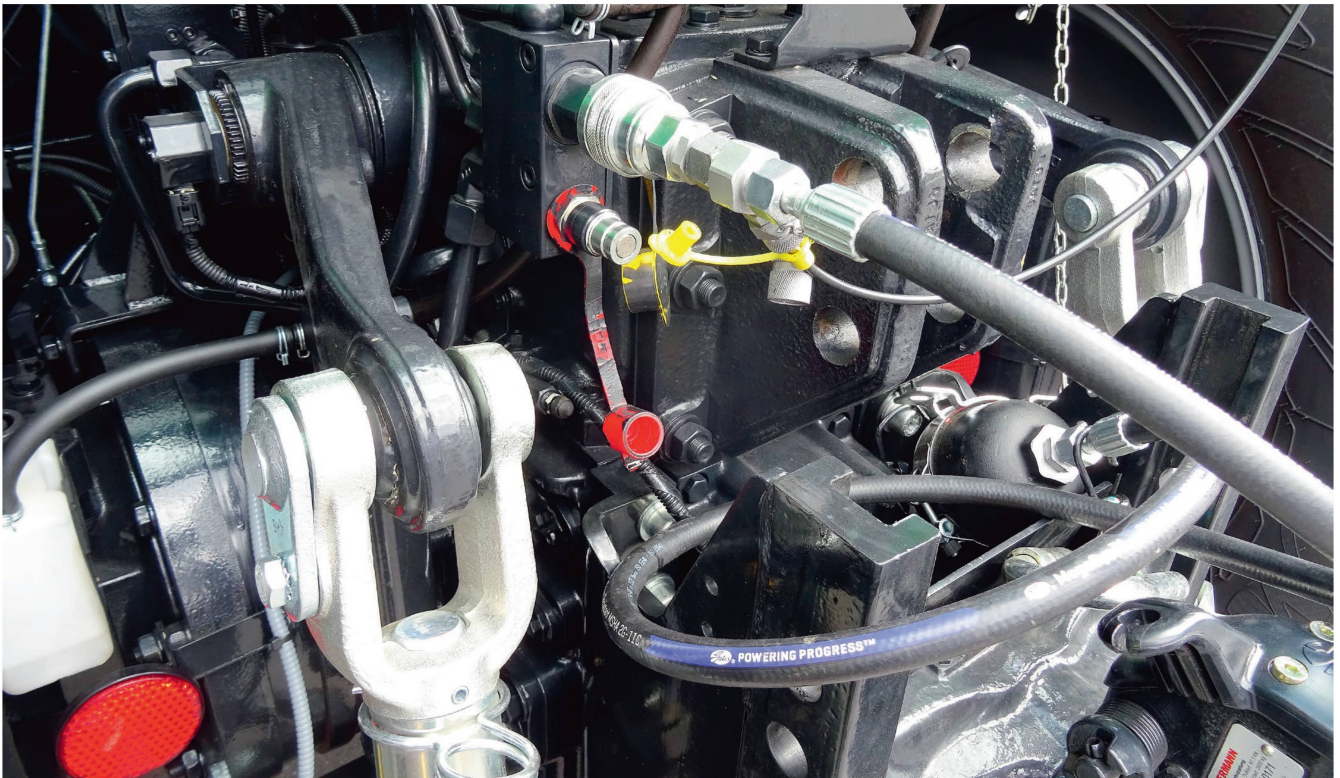
Les prises de ce type sont dépourvues de vanne de commutation et ces freins n'exercent qu'une force de freinage insuffisante sur les remorques à frein hydraulique à simple circuit. Dans de tels cas, le tracteur freine plus que la remorque au risque de provoquer un accident. Attention, danger extrême !

Les offices de la circulation de plusieurs cantons ont décelé le danger. Lorsqu'un tracteur ne délivre moins de 130 bar à la prise de frein, une annotation est apportée sur le permis de circulation (« code 500 », indiquant qu'il n'est autorisé à tracter que des remorques avec frein hydraulique à double circuit.

Dans le cas où un tel tracteur tirerait une remorque à simple circuit, son conducteur ou son propriétaire se mettent en situation irrégulière pour non-respect des indications du permis de circulation. Ils risquent dénonciation, amende, voire un retrait de permis !

Comment éviter les problèmes ?

À l'achat d'un tracteur neuf, l'ASETA recommande d'inscrire dans le contrat de vente que le véhicule concerné, à double circuit de freinage, est bien équipé pour tracter des remorques avec frein à simple circuit. C'est le seul moyen d'éviter de mauvaises surprises !



S'il est techniquement possible d'accoupler une remorque à frein hydraulique simple circuit sur un tracteur à double circuit, cette manœuvre est interdite car elle entraîne un risque très élevé d'accident. Sauf si le circuit est doté d'un système « intelligent ». Photo: Roman Engeler